



**Tourcoing**  
La Créative

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax. : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_D2023\_0127

IMMEUBLE COMMUNAL SITUE A TOURCOING  
18, RUE DE LA FONDERIE  
CADASTRE SECTION BE N° 366  
HALTE-GARDERIE « JEAN LAMARQUE »

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE  
L'ASSOCIATION « CENTRE SOCIAL BOILLY »

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature n° DCPAJI\_AR2022\_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire, à signer les conventions ;

Vu l'article L.2222-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

Considérant la démarche de l'Association « Centre Social Boilly » qui est fortement impliquée dans la vie associative tourquennoise et a souhaité bénéficier de locaux pour organiser ses activités éducatives et culturelles, de services en direction des habitants et familles du quartier et notamment pour permettre à la halte-garderie « Jean Lamarque » structure d'accueil qui répond à l'évolution des besoins des parents avec l'exigence de bien-être, de socialisation de l'enfant, d'ouverture au monde et aux autres, la précédente convention de mise à disposition dont il bénéficiait étant arrivée à expiration le 31 décembre 2021 ;

Considérant l'avis favorable émis par la Ville de TOURCOING pour renouveler la convention dans les mêmes termes, avec effet rétroactif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**DECIDONS**

**Article 1<sup>er</sup>**: De renouveler la convention passée avec l'Association « Centre Social Boilly » pour mise à disposition des locaux sis 18, rue de la Fonderie à TOURCOING, propriété communale cadastrée section BE n° 366, afin de permettre à la halte-garderie « Jean Lamarque » d'exercer ses missions en conformité avec les règles exigées en matière de petite enfance.

Dans le cadre du partenariat entre la Ville de TOURCOING et le Département du Nord, il est convenu que des locaux d'une superficie totale de 92,58 m2 soient spécifiquement affectés à l'accueil des activités de PMI.

Cette occupation est consentie à titre exclusif à l'usage de la halte-garderie « Jean Lamarque » (hormis en ce qui concerne les permanences et consultations de PMI), à effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an qui se terminera le 31 décembre 2022.

Elle sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée de 2 ans supplémentaires qui se terminera le 31 décembre 2024, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect d'un préavis d'un mois, ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 2 :** Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, sans perception de loyer, ce qui constitue un avantage en nature.

**Article 3 :** L'ensemble des charges liées directement à l'infrastructure (eau, électricité, chauffage et téléphone) sera supporté, pendant toute la durée de la convention, par l'Association « Centre Social Boilly ». Elle fera son affaire avec les services de la PMI concernant le remboursement des quotes-parts afférentes à la PMI.

L'Association « Centre Social Boilly » aura également à sa charge, les contrats de maintenance des extincteurs et des équipements de chauffage, de ventilation, d'eau chaude sanitaire, ainsi que tous les contrats de maintenance liés au bon fonctionnement de l'ensemble immobilier, à compter de la date d'effet de la convention.

Il en est de même en cas de souscription d'un contrat de télésurveillance.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions et une ampliation sera remise à l'Association « Centre Social Boilly ».

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LILLE 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **30 MARS 2023**

Pour le Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER,  
Premier Adjoint au Maire  
délégué aux Affaires Juridiques



Accuse Réception en Préfecture  
le: **17 AVR. 2023**

Publié sur le site Internet  
le: **17 AVR. 2023**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_D2023\_0127

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/04/2023

Objet : Convention de mise à disposition au profit du CS BOILLY - 18 rue de la fonderie

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 17/04/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_D2023\_0127 - Convention de mise \_ disposition au profit du CS BOILLY - 18 rue de la fonderie.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230417-DAJI\_D2023\_0127-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/04/2023

